

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT VAL D'OISE

RELEVÉ DE DÉCISIONS valant COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 JUIN 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept juin à vingt heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle Léo Lagrange à Beaumont-sur-Oise sous la présidence de Madame Catherine Borgne, Présidente

Étaient présents :

M. APARICIO Jean-Michel, M. GUERZOU Abderhamane (arrivé à 20h40), M. MOREAU Patrick, Mme MORTAGNE Isabelle, M. REBEYROLLE Pascal, M. FOIREST Pierre, Mme RONDINET Catherine, M. ANTY Olivier, M. GARBE Alain, M. LEBON Bernard, M. CARTEADO Stéphane, Mme VASSEUR Corinne, M. BOUCHEZ Joël, Mme LEGRAND Martine, Mme BORGNE Catherine, M. KASSE Alain, Mme ECARD Sabrina, M. NIESS Pierre-André, M. RATIEUVILLE Valentin, Mme HARNET Joëlle, Mme GARA-ATTIA Monia, M. BOUCHOUICHA Abdel Rani, Mme BOUCHENE Nadia, M. LABBAS Mohamed, M. LOMBARD Sébastien, Mme MARQUES Marie-Christine

Pouvoirs :

Mme DUMENIL Isabelle donne pouvoir à M. APARICIO Jean-Michel
M. GUERZOU Abderhamane donne pouvoir à M. MOREAU Patrick jusqu'à son arrivée à 20h40
Mme HERLEM Marlène donne pouvoir à M. REBEYROLLE Pascal
Mme HUBERT Elisabeth donne pouvoir à M. GARBE Alain
Mme CHABOT Elisabeth donne pouvoir à M. LEBON Bernard
Mme BEAUMELOU Marie donne pouvoir à M. CARTEADO Stéphane
M. MORTEO Jean-Jules donne pouvoir à Mme BORGNE Catherine
Mme MARGUERITE Alexandra donne pouvoir à M. CARTEADO Stéphane
Mme BILA Muriel donne pouvoir à M. KASSE Alain
M. DUHAMEL Jean-Marie donne pouvoir à M. BOUCHEZ Joël

Absents :

Mme CODET Lisa
M. LOSTUZZO Jean-Luc

Formant la majorité des membres en exercice

Madame MARQUES Marie-Christine a été élue secrétaire de séance

- Date de convocation : 22/06/2022
- Date d'affichage : 22/06/2022
- Nombre de membres en exercice : 37
- Nombre de membres présents : 26
- Nombre de pouvoirs : 9
- Nombre d'absents : 2

Approbation du compte-rendu du Conseil Communautaire du 4 avril 2022

Le compte-rendu est approuvé par :

Adoptée par :
A l'unanimité

Décisions de la Présidente (information)

- ✓ Le 5 avril 2022, décision n° 2022-005, portant signature d'un avenant n° 1 au contrat initial n° 12A3661 pour l'entretien des installations de climatisation, de chauffage pour le centre aquatique du Haut Val d'Oise avec la société ALCAD, situé 10 Bis Rue de la gare, 95570 Villaines-sous-Bois, pour un coût annuel de 5 668, 29 €uros. Le contrat initial étant de 18 894,30 €uros HT, soit 22 673,16 €uros TTC. Ce contrat d'entretien est d'une durée d'un an, renouvelable une fois par reconduction expresse, à compter du 1er novembre 2021. Cet avenant est dû à une rectification d'une erreur matérielle de l'échéancier des paiements, comme suit :

ECHEANCIER	Montant TTC
25 % sous un délai de 30 jours après la date d'effet du contrat fixée au 1 ^{er} novembre	5 668,29 €
25 % en février	5 668,29 €
25 % en mai	5 668,29 €
25 % en août (au lieu du mois d'octobre indiqué dans le contrat initial)	5 668,29 €
TOTAL	22 673,16 €

- ✓ Le 8 avril 2022, décision n° 2022-006, portant adhésion auprès d'associations ou d'organismes, ainsi que versement des cotisations pour l'année 2022 pour un montant de 15 030,85 €uros détaillés comme suit :

ASSOCIATIONS OU ORGANISMES	COTISATIONS 2022
Association Seine Nord Europe	2 000,00 €
Association des Maires d'Ile de France	3 160,75 €
Association Val d'Oise Tourisme	3 000,00 €
Comité d'Expansion Economique du Val d'Oise (CEEVO)	1 600,00 €
Chambre du Commerce et de l'Industrie (CCI) du Val d'Oise – Paris Ile-de-France (Club commerce)	2 880,00 €
Association Nationale Des Elus en charge du Sport (ANDES)	858,90 €
Association ADICO	1 531,20 €
TOTAL	15 030,85 €uros

- ✓ Le 3 mai 2022, décision n° 2022-007, portant renouvellement du contrat relatif à la mise en place d'une carte d'achat au sein de la Communauté de Communes du Haut Val d'Oise, comme outil de commande et de solution de paiement auprès des fournisseurs. Ce contrat est signé avec la Caisse d'Epargne d'Ile de France pour la mise en œuvre de la Solution carte achat renouvelée au sein de la CCHVO à compter du 24 mai 2022 et ce pour une durée de 1 an, renouvelable 2 fois à compter de la signature du contrat, soit jusqu'au 23 mai 2025. La tarification annuelle est fixée en fonction du nombre de cartes souscrites comme suit :
 - ✓ Pour une carte le coût mensuel est de 30 €uros
 - ✓ Pour les cartes supplémentaires le coût mensuel est de 10 €uros
 - ✓ La commission sur flux monétique appliquée par transaction est de 0,70 %

- ✓ Le 17 mai 2022, décision n° 2022-008, portant signature des « contrats de prestations, avec la société MDM, situé 68 rue Danièle Casanova à Beaumont-sur-Oise, en vue de réaliser des travaux de rénovation énergétique visant la fourniture et la pose de leds dans la salle de sport et de cinq candélabres sur la sente d'accès du Gymnase Diagana, dont les prestations sont détaillées comme suit :

Détail de la prestation	PRIX HT	PRIX TCC (1)
Devis D -2201-00016 – Fourniture et pose de leds	31 504,52 €	37 805,42 €
Devis D -2201-00012 – Fourniture et pose de cinq candélabres	28 175,35 €	33 810,42 €
Total	59 679,87 €	71 615,84 €

- ✓ Le 17 mai 2022, décision n° 2022-009, portant signature d'un contrat de services et de maintenance, avec la société ELISATH SAS dont l'objectif de maintenir le système de gestion des accès et d'encaissement installés sur le site « Centre Aquatique du Haut Val d'Oise » dans un état de fonctionnement conforme à celui réceptionné par les deux parties lors de la livraison du bâtiment ainsi qu'aux spécifications de la société tant en ce qui concerne les composants matériels et logiciels du système que ses performances (maintenance, support et dépannage des matériels), dont le prix est détaillé comme suit :

NIVEAU DE PRESTATION	PRIX HT	PRIX TCC (1) - (2)
Niveau 2	6 088,41€	7 306,09 €

Ce contrat conclu pour une durée initiale de 1 an qui prendra effet le 29 mai 2022. Il sera renouvelable ensuite, annuellement, par reconduction expresse, sans pouvoir excéder une durée de trois ans, soit jusqu'au 28/05/2025. La résiliation du contrat pourra se faire par lettre recommandée avec accusé de réception, 3 mois au moins avant la date d'anniversaire du présent contrat.

- ✓ Le 17 mai 2022, décision n° 2022-010, portant signature d'un contrat de transport relatif au fonctionnement d'une navette de transport sur les villes de Nointel et Mours, avec la société Kéolis Val d'Oise, pour une durée de neuf mois à compter du 1er avril 2022.

Le détail des circuits effectués est le suivant :

- Nombre de navettes : 2
 - ✓ Les mercredis à destination du Centre Commercial des Portes de l'Oise
 - ✓ Les Samedis à destination du marché de Beaumont-sur-Oise
- Coût du transport :
 - ✓ 298,00 Euros HT / semaine
 - ✓ Si prestation un jour férié majoration de 50,00 Euros HT

Le Conseil Communautaire,

Après avoir entendu l'exposé de la Présidente,
Après avoir délibéré,

DECIDE

Délibération n° 2022-027 : Nouveau membre au Conseil Communautaire et composition des commissions thématiques communautaires

Article 1 : **PREND ACTE** de la démission de Madame Leila SAIB, conseillère communautaire de la Ville de Persan et de son remplacement par Madame Marie-Christine MARQUES

Article 2 : **MODIFIE**, au regard de cette modification, la composition des membres des commissions thématiques communautaires comme suit :

- **Sécurité – Prévention de la Délinquance** (Conseil Intercommunal de Sécurité et de la Prévention de la Délinquance)
Services Publics (Maison de la Justice et du Droit – MJD ; Maison France Service : Schéma d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public : SAASP)

COMMUNE	Membre suppléant démissionnaire	Membre remplaçant
Persan	Leila SAIB	Mouloud BENMESSAOUD

- **Logement** (Plan Local de l'Habitat intercommunal ; Aires d'Accueil des Gens du Voyage)
Cadre de vie (Collecte et traitement des déchets ; Actions contre les incivilités : dépôts sauvages et graffitis)

COMMUNE	Membre suppléant démissionnaire	Membre remplaçant
Persan	Leila SAIB	Marie-Christine MARQUES

Article 3 : **RAPPELLE**, la composition des différentes commissions thématiques communautaires :

- **Développement Economique – Emploi – Contrats de Plan** (ACV, ORT, Politique de la Ville...)
Présidence : Catherine BORGNE

Villes	Titulaires	Suppléants
Beaumont-sur-Oise	Pascal REBEYROLLE	Jean-Luc GENY
Bernes-sur-Oise	Sylvia WARNER	Dorothee OULIE
Bruyères-sur-Oise	Bernard LE BON	Bruno FOUQUE
Champagne-sur-Oise	Stéphane CARTEADO	Audrey MAZUREK
Mours	Olivier LESUEUR	Franck FOURMENT
Nointel	Christophe VAN ROEKEGHEM	Sylvain LEROUX
Noisy-sur-Oise	Frédéric FALLOT	Isabelle OCCELLI
Persan	Pierre-André NIESS	Sébastien LOMBARD
Ronquerolles	Patrick PREMEL	Anne Sophie BODEREAU

- **Finances communautaires**

Vice-Présidence : Joël BOUCHEZ

Villes	Titulaires	Suppléants
Beaumont-sur-Oise	Pascal REBEYROLE	Sofiann ZENNAKI
Bernes-sur-Oise	Nicolas TAGUAY	Maryline GIRARD
Bruyères-sur-Oise	Emmanuelle MWONGERA	Stéphane JOUBERT
Champagne-sur-Oise	Audrey MAZUREK	Priam PUCA
Mours	Pascale HARDOUIN	Ghislaine FABRIS
Nointel	Christophe VAN ROEKEGHEM	René WEBER
Noisy-sur-Oise	Vivien BAREYT	Isabelle OCCELLI
Persan	Joëlle HARNET	Sabrina ECARD
Ronquerolles	Patrick PREMEL	Anne Sophie BODEREAU

- **Défense et protection de l'espace** (Gestion des Milieux Aquatiques – Géma ; PNR ; Aménagement des berges de l'Oise)

Vice-Présidence : Joël BOUCHEZ

Villes	Titulaires	Suppléants
Beaumont-sur-Oise	Abderhamane GUERZOU	Dominique PYCK
Bernes-sur-Oise	John FRAISSE	Michel MALINGRE
Bruyères-sur-Oise	Bernard LE BON	Bruno FOUQUE
Champagne-sur-Oise	Nathalie BAUDE	Marie BEAUMELOU
Mours	Olivier LESUEUR	Roland PINTAS
Nointel	Christophe VAN ROEKEGHEM	Grégory FERRAY
Noisy-sur-Oise	Cyril MOREL	Philippe DANIEL
Persan	Jean-Luc LOSTUZZO	Nadia BOUCHENE
Ronquerolles	Patrick PREMEL	Anne Sophie BODEREAU

- **Santé – Affaires Sociales** (CLS ; CLSM ; CLEAJE ; Volet social du contrat de Ville ; Transports à la demande)

Vice-Présidence : Martine LEGRAND

Villes	Titulaires	Suppléants
Beaumont-sur-Oise	Isabelle MORTAGNE	Isabelle DUMENIL
Bernes-sur-Oise	Lisa CODET	Denis DUBOSQUELLE
Bruyères-sur-Oise	Sandra PENNONT	Elisabeth CHABOT
Champagne-sur-Oise	Nathalie BAUDE	Alexandra MARGUERITE
Mours	Pascale HARDOUIN	Ghislaine FABRIS
Nointel	Christine PERINI	Claudine PIALOT
Noisy-sur-Oise	Katia GILBERT	Chantal GARTSKA
Persan	Muriel BILA	Sébastien LOMBARD
Ronquerolles	Saleha LOVINSKY	Antonio LOPES

- **Logement** (Plan Local de l'Habitat intercommunal ; Aires d'Accueil des Gens du Voyage)
Cadre de vie (Collecte et traitement des déchets ; Actions contre les incivilités : dépôts sauvages et graffitis)

Vice-Présidence : Jean-Michel APARICIO

Villes	Titulaires	Suppléants
Beaumont-sur-Oise	Isabelle MORTAGNE	Halima BENAIDA
Bernes-sur-Oise	Carine FRAISSE	Céline FOURQUAUX
Bruyères-sur-Oise	Bernard LE BON	Caroline PRUVOST
Champagne-sur-Oise	Nathalie BAUDE	Rolande REBYFFE
Mours	Olivier LESUEUR	Lionel LAVAUD
Nointel	Christine PERINI	Martine LEGRAND
Noisy-sur-Oise	Philippe DANIEL	Chantal GARTSKA
Persan	Muriel BILA	Marie-Christine MARQUES
Ronquerolles	Jean-Jacques COACHE	Franck PINSSON

- **Communication** (Le Mag ; Site internet ; Réseaux sociaux)

Vice-Présidence : Stéphane CARTEADO

Villes	Titulaires	Suppléants
Beaumont-sur-Oise	Marlène HERLEM	Pascal REBEYROLLE
Bernes-sur-Oise	Sayed RUNJANALLY	Elodie ALBENDIN
Bruyères-sur-Oise	Elisabeth HUBERT	Erick RENAUD
Champagne-sur-Oise	Nathalie CHABLE	François Xavier DUBROUS
Mours	Ghislaine FABRIS	Roland PINTAS
Nointel	Sylvain LEROUX	René WEBER
Noisy-sur-Oise	Boris LECORDIER	Frédéric HENRY
Persan	Valentin RATIEUVILLE	Monia GARA-ATTIA
Ronquerolles	Christine PETIT	Alain DESCAMP

- **Economie Locale** (Commerce de proximité ; Artisanat ; Entreprises locales ; Tourisme)
- **Tourisme**

Vice-Présidence : Stéphane CARTEADO

Villes	Titulaires	Suppléants
Beaumont-sur-Oise	Pascal REBEYROLLE	Jean-Luc GENY
Bernes-sur-Oise	Stéphane LACOSTE	Maryline GIRARD
Bruyères-sur-Oise	Bernard LE BON	Bruno FOUQUE
Champagne-sur-Oise	Audrey MAZUREK	Thierry JOUE
Mours	Katia MARTEAU	Joël BOUCHEZ
Nointel	Christophe VAN ROEKEGHEM	Franck FISCHER
Noisy-sur-Oise	Richard FLAHAUT	Gilles RIFFIER
Persan	Pierre-André NIESS	Valentin RATIEUVILLE
Ronquerolles	Patrick PREMEL	Anne Sophie BODEREAU

- Sécurité – Prévention de la Délinquance** (Conseil Intercommunal de Sécurité et de la Prévention de la Délinquance)
Services Publics (Maison de la Justice et du Droit – MJD ; Maison France Service : Schéma d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public : SAASP)
Vice-Présidence : Alain KASSE

Villes	Titulaires	Suppléants
Beaumont-sur-Oise	Jean-Michel APARICIO	Sofiann ZENNAKI
Bernes-sur-Oise	Stéphane LACOSTE	Denis DUBOSQUELLE
Bruyères-sur-Oise	Antoine DEIVASSAGAYAME	Yannick BALBINE
Champagne-sur-Oise	Pascal VAUZELLE	François Xavier DUBROUS
Mours	Pascale HARDOUIN	Lionel LAVAUD
Nointel	Christine PERINI	Claudine PIALOT
Noisy-sur-Oise	Thierry COSSART	Frédéric FALLOT
Persan	Abdel BOUCHOUICHA	Mouloud BENMESSAOUD
Ronquerolles	Alain DESCAMPS	Franck PINSSON

- Numérique** (Relations avec le SMOVON, Réseaux et évolution numériques du territoire)
Vice-Présidence : Olivier ANTY

Villes	Titulaires	Suppléants
Beaumont-sur-Oise	Abderhamane GUERZOU	Houria NEZAR
Bernes-sur-Oise	Ronald GEORGES	Nicolas TAGUAY
Bruyères-sur-Oise	Emmanuelle MWONGERA	Stéphane JOUBERT
Champagne-sur-Oise	Priam PUCA	Fabien PIVETTE
Mours	Franck FOURMENT	Hervé MOREL
Nointel	Christophe VAN ROEKEGHEM	René WEBER
Noisy-sur-Oise	Cyril MOREL	Boris LECORDIER
Persan	Abdel BOUCHOUICHA	Sabrina ECARD
Ronquerolles	Alain DESCAMPS	Patrick PREMEL

- Développement Durable** (Prévention des Inondations – PI ; Plan Climat-Air-Energie Territorial – PCAET ; Espaces Naturels Sensibles – ENS)
Vice-Présidence : Olivier ANTY

Villes	Titulaires	Suppléants
Beaumont-sur-Oise	Isabelle DUMENIL	Jean-Paul SOARES
Bernes-sur-Oise	Carine FRAISSE	Julien BELLASSEE
Bruyères-sur-Oise	Bernard LE BON	Bruno FOUQUE
Champagne-sur-Oise	Jean-Jules MORTEO	Rolande REBYFFE
Mours	Joël BOUCHEZ	Olivier LESUEUR
Nointel	Franck FISCHER	Grégory FERRAY
Noisy-sur-Oise	Philippe DANIEL	Frédéric HENRY
Persan	Sabrina ECARD	Nadia BOUCHENE
Ronquerolles	Anne-Sophie BODEREAU	Patrick PREMEL

- **Mobilité** (Transport urbain ; Circulation douce ; Parking d'intérêt communautaire) - **Accessibilité et Voirie**

Vice-Présidence : Jean-Marie DUHAMEL

Villes	Titulaires	Suppléants
Beaumont-sur-Oise	Rezak ZERIZER	Sofiann ZENNAKI
Bernes-sur-Oise	Ronald GEORGES	Sylvia WARNER
Bruyères-sur-Oise	Bernard LE BON	Antoine DEIVASSAGAYAME
Champagne-sur-Oise	Didier VAUCHEL	Stéphanie LAFINE
Mours	Franck FOURMENT	Ghislaine FABRIS
Nointel	Martine LEGRAND	Claudine PIALOT
Noisy-sur-Oise	Isabelle OCCELLI	Gilles RIFFIER
Persan	Jean-Luc LOSTUZZO	Mohammed LABBAS
Ronquerolles	Franck PINSSON	Maria LOPES

- **Urbanisme** (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – OPAH ; Guichet Numérique d'Autorisation d'Urbanisme - GNAU)

Vice-Présidence : Alain GARBE

Villes	Titulaires	Suppléants
Beaumont-sur-Oise	Dominique PYCK	Jean-Paul SOARES
Bernes-sur-Oise	John FRAISSE	Julien BELLASSEE
Bruyères-sur-Oise	Bernard LE BON	Caroline PRUVOST
Champagne-sur-Oise	Jean-Jules MORTEO	Nicolas LHERBIER
Mours	Denis DI BENEDETTO	Cédric BELLONY
Nointel	Christophe VAN ROEKEGHEM	Grégory FERRAY
Noisy-sur-Oise	Katia GILBERT	Chantal GARTSKA
Persan	Jean-Luc LOSTUZZO	Joëlle HARNET
Ronquerolles	Jean-Jacques COACHE	Franck PINSSON

Adoptée par :

33 voix pour

2 voix contre (M. LOMBARD Sébastien, Mme MARQUES Marie-Christine)

Délibération n° 2022-028 : SEMAVO : Communication du compte rendu annuel 2021

PREND ACTE de la présentation du compte-rendu annuel établi au 31 décembre 2021 de la Société d'Economie Mixte départementale pour l'Aménagement du Val d'Oise (SEMAVO), concernant l'opération « ZAC du Chemin Herbu de Persan »

Adoptée par :

A l'unanimité

Délibération n° 2022-029 : Adoption volontaire du référentiel M57

Article 1 : ADOPTE la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable de la M57 à compter du 1^{er} janvier 2023, pour le budget principal de Communauté de Communes du Haut Val d'Oise et de son budget annexe « Centre Aquatique », appliquant la M14

Article 2 : CONSERVE un vote par nature et par chapitre globalisé, avec programmes d'équipement et provisions semi-budgétaires

Article 3 : NOTE la mise en place d'un règlement budgétaire et financier qui sera proposé au vote au cours du 4^{ème} trimestre 2022

Article 4 : AUTORISE Madame la Présidente à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération

Adoptée par :
A l'unanimité

Délibération n° 2022-030 : Décision modificative n°1 du Budget Principal de la Communauté de Communes du Haut Val d'Oise

APPROUVE la Décision Modificative n° 1 du budget principal de la CCHVO telle que décrite ci-dessus et arrêtée comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES					
chapitre	Compte	Libellé	BP 2022	DM1	BP + DM 2022
OPERATION REELLE					
27 - Autres Immobilisations financières	27638	Immobilisations financières - Etablissements publics	919 724.01	919 724.01	1 839 448.02
Total opération réelle			919 724.01	919 724.01	1 839 448.02
OPERATION D'ORDRE					
021 - Virement de la section de fonctionnement	021	Virement de la section de fonctionnement	602 571.36	164 104.89	766 676.25
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2802	Amortissement des documents d'urbanisme	15 000.00	-15 000.00	0.00
	28051	Amortissement concession et droits similaires	56 519.74	15 479.11	71 998.85
	281578	Amortissement autre matériel et outillage de voirie	1 589.66	1 587.87	3 177.53
	28158	Amortissement autres réseaux	1 587.87	612.13	2 200.00
	28188	Amortissement autres immobilisations corporelles	23 015.75	-236.00	22 779.75
Total opération d'ordre			700 284.38	166 548.00	866 832.38
Total Recette Investissement DM n° 1				1 086 272.01	

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES					
OPERATION REELLE					
chapitre	Compte	Libellé	BP 2022	DM1	BP + DM 2022
27 - Autres immobilisations financières	27638	Immobilisations financières - Etablissements publics	919 724.01	919 724.01	1 839 448.02
20 - Immobilisations corporelles	2033	Frais d'insertion	10 000.00	1 787.00	11 787.00
23 - Immobilisations en cours	2313	Constructions	315 828.51	164 761.00	480 589.51
Total opération réelle			1 245 552.52	1 086 272.01	2 331 824.53
Total Dépenses Investissement DM n° 1				1 086 272.01	

SECTION FONCTIONNEMENT – DEPENSES					
OPERATION REELLE					
chapitre	Compte	Libellé	BP 2022	DM1	BP + DM 2022
011 - Charges à caractère général	60612	Energie - Electricité	23 400.00	23 000.00	46 400.00
014 - Atténuations de produits	73928	Autres prélèvements -versements de produits	0.00	5 000.00	5 000.00
65 - Autres charges de gestion courante	6512	Informatique en nuage	0.00	3 000.00	3 000.00
Total opération réelle			23 400.00	31 000.00	54 400.00
OPERATION D'ORDRE					
023 - Virement à la section	023	Virement à la section d'investissement	602 571.36	164 104.89	766 676.25
042 - Opérations d'ordre de transfert	6811	Dotations Amort. Im. Incor. et Cor.	227 295.82	2 443.11	229 738.93
Total opération d'ordre			227 295.82	166 548.00	996 415.18
Total Dépenses Fonctionnement DM n° 1				197 548.00	

SECTION FONCTIONNEMENT – RECETTES					
OPERATION REELLE					
chapitre	Compte	Libellé	BP 2022	DM1	BP + DM 2022
013 - Atténuations de charges	6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	500.00	1 157.01	1 657.01
	6459	Remboursement sur charges de SS et de prévoyance	500.00	2 100.00	2 600.00
70 - Produits des services, du domaine	70878	Par d'autres redevables	1 000.00	33 000.00	34 000.00
74 - Dotations, subventions, participations	74124	Dotations de base de groupements de communes	430 000.00	62 183.00	492 183.00
	74126	Dotations de compensation de groupements de communes	2 260 557.00	69 578.00	2 330 135.00
	74712	Emploi d'avenir	5 000.00	1 996.48	6 996.48
77 - Produits exceptionnels	7788	Produits exceptionnels divers	1 000.00	27 533.51	28 533.51
Total opération réelle			2 698 557.00	197 548.00	2 896 105.00
Total Recettes Fonctionnement DM n° 1				197 548.00	

Adoptée par :

33 voix pour

2 abstentions (M. LOMBARD Sébastien, Mme MARQUES Marie-Christine)

Délibération n° 2022-031 : Budget Principal CCHVO - Subventions de fonctionnement aux associations pour l'année 2022 – Complément

Etant précisé que les membres du Conseil Communautaire, élus Présidents, Membres du Bureau ou ayant tout autre intérêt dans les associations « INITIACTIVE » et « Union Musicale de Persan » s'abstiennent de participer au vote.

Article 1 : APPROUVE le montant complémentaire de subventions de fonctionnement attribué aux associations au titre de l'exercice 2022 comme suit :

ASSOCIATIONS	MONTANT 2022
Union Musicale de Persan	10 500.00 €
Subvention au titre de l'accès à la culture (porteurs de handicap)	8 350.00 €
Subvention "Rencontre Internationale des Chœurs de jeunes"	2 150.00 €
INITIACTIVE 95	
<u>Décomposition :</u>	20 000.00 €
Subvention au titre de l'action CitésLab	10 000.00 €
Subvention au titre de l'action de sensibilisation à l'entrepreneuriat et à l'amorçage des projets de créations d'entreprises (Politique de la Ville)	10 000.00 €
Montant de subventions alloué à des associations le 27 juin 2022	41 000.00 €
Montant global voté et inscrit au BP 2022	294 500.00 €
Solde du montant des subventions à allouer En attente des demandes et des dossiers, notamment pour les associations suivantes (montant inscrits au compte 6574 et suivants) :	108 609.32 €

Article 2 : RAPPELLE que le versement de certaines subventions est conditionné à la transmission de certains documents, à la réalisation des actions prévues ou à la finalisation de conventions d'objectifs

Article 3 : AUTORISE Madame la Présidente à verser lesdites subventions pour l'année 2022 dès lors que les conditions d'octroi sont remplies

Article 4 : PRECISE que les différentes subventions accordées au titre de l'année 2022 peuvent faire l'objet de versements fractionnés en fonction des différentes catégories de subventions allouées à une même association (subvention de base, subventions complémentaires au titre d'actions spécifiques...)

Article 5 : AUTORISE Madame la Présidente à établir et signer toutes les conventions d'objectifs et documents inhérents au versement des subventions allouées

Article 6 : NOTE que ces subventions sont inscrites au budget principal 2022 de la Communauté de Communes du Haut Val d'Oise

Adoptée par :
A l'unanimité

Délibération n° 2022-032 : Modification du tableau des effectifs

Article 1 : APPROUVE à effet du 1^{er} juillet 2022, la suppression / création de deux postes de vacataires :

Autres Filières				
Effectif actuel	Cat	Suppression	Création	Total au 01/07/2022
1		1 poste activité accessoire chargé de la mise à jour des supports de communication « site internet » Poste n°75	1 poste de vacataire chargé de la mise à jour des supports de communication et de la publication du site internet Poste n° 97	1
1		1 poste activité accessoire chargé de la rédaction de contenus de communication « site internet et magazine » Poste n° 76	1 poste de vacataire chargé de la rédaction de contenus de communication et d'infographies Poste n° 98	1

Article 2 : APPROUVE à effet du 1^{er} juillet 2022, les modifications apportées au tableau des effectifs des emplois permanents et non permanents à temps complet et non complet :

Filière technique				
Effectif actuel	Cat	Suppression	Création	Total au 01/07/2022
1	C		Agent de maîtrise Poste n° 99	2

Filière sportive				
Effectif actuel	Cat	Suppression	Création	Total au 01/07/2022
2	B		Educateur des APS principal 2 ^{ème} classe Poste n° 100	3

Article 3 : APPROUVE les précisions apportées au tableau des effectifs relatives à l'emploi fonctionnel de Directeur Général des Services des EPCI de 20 000 à 40 000 habitants, à savoir :

Les missions confiées au DGS consistent principalement à :

- ✓ Piloter, mettre en œuvre et évaluer les politiques locales et les projets de la collectivité
- ✓ Assurer la représentation institutionnelle, développer les projets et animer les dispositifs avec les partenaires et acteurs du territoire
- ✓ Organiser et diriger le collectif de direction générale
- ✓ Coordonner, planifier et manager l'activité des services, accompagner leur développement
- ✓ Développer les synergies inter services, le travail en mode projet et transverse ainsi que la communication
- ✓ Piloter la stratégie de gestion et d'optimisation des ressources de la collectivité
- ✓ Accroître la sécurisation juridique des actes et processus dans l'ensemble des domaines de la gestion intercommunale (administration générale, finances, marchés publics, ressources humaines, ...)
- ✓ Développer la communication digitale et valoriser l'action et l'image des services communautaires
- ✓ Assurer une veille stratégique réglementaire et prospective

Il est indiqué que la nature des missions confiées correspond aux cadres d'emplois relevant de la filière administrative, en particulier des cadres d'emplois des attachés territoriaux exclusivement réservé à des agents titulaires pour les collectivités de moins de 40 000 habitants.

Il est également indiqué que le niveau de recrutement proposé et le niveau de rémunération devront répondre aux exigences suivantes :

- ✓ L'emploi de Directeur Général des Services est ouvert à un cadre territorial (H/F) doté d'une dimension stratégique et managériale ainsi que d'une connaissance approfondie de l'environnement territorial
- ✓ Profil justifiant idéalement d'une ou plusieurs expériences significatives d'emploi de direction administrative au sein d'une commune et/ou d'un EPCI
- ✓ Expertise administrative dans le domaine des finances publiques, du juridique et maîtrise du statut de la fonction publique territoriale
- ✓ Sens du service public, disponibilité, réactivité, rigueur et organisation
- ✓ Qualités rédactionnelles, relationnelles et managériales indispensables
- ✓ Poste à temps complet à raison de 38 heures 30 hebdomadaires
- ✓ Traitement fixé en référence à la grille de rémunération des emplois fonctionnels et/ou ne pouvant excéder l'indice brut terminal du cadre d'emploi des attachés territoriaux.

Article 4 : PRECISE que les postes ouverts au tableau des effectifs pourront être pourvus par des agents titulaires ou des agents contractuels (à l'exception du poste de Directeur Général des Services) de la fonction publique

Article 5 : PRECISE que les postes permanents ouverts au tableau des effectifs sont éligibles au RIFSEEP ainsi qu'aux indemnités prévues par la délibération fixant le régime indemnitaire de la collectivité

Article 6 : RAPPELLE que le montant des crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales de ces emplois seront inscrits aux budgets des exercices correspondants au chapitre 012 « Charges de personnel et frais assimilés »

Article 7 : PRECISE que le tableau des effectifs ci-après, vaut recensement de création de l'ensemble des postes ouverts au sein de la collectivité

TABLEAU DES EFFECTIFS - DELIBERATION n° 2022-032 du 27-06-2022									
FILIERE	GRADES OU EMPLOIS	Catégorie	Permanents ou Non Permanents	Postes budgétés	Postes pourvus	Postes vacants	% de TNC	IB si non titulaire (indice de référence au 01/01/2021)	N° de poste
EMPLOI FONCTIONNEL				2	2	0			
	Directeur Général des Services	A	P	1	1	0			1
	Directeur Général Adjoint des Services	A	P	1	1	0			80
FILIERE ADMINISTRATIVE				27	14	13			
	Attaché Hors Classe	A	P	1	1	0			2
	Attaché Hors Classe			1	1	0			
	Attaché Principal	A	P	1	1	0			3
	Attaché Principal			1	1	0			
	Attaché	A	P	1	1	0			4
	Attaché	A	P	1	1	0			5
	Attaché	A	P	1	1	0			6
	Attaché	A	P	1	1	0			7
	Attaché	A	P	1	0	1			8
	Attaché	A	P	1	0	1			9
	Attaché			6	4	2			
	Rédacteur Principal de 1 ^{ère} classe	B	P	1	0	1			10
	Rédacteur Principal de 1 ^{ère} classe	B	P	1	0	1			11
	Rédacteur Principal de 1 ^{ère} classe			2	0	2			
	Rédacteur Principal de 2 ^{ème} classe	B	P	1	1	0			12
	Rédacteur Principal de 2 ^{ème} classe	B	P	1	1	0			13
	Rédacteur Principal de 2 ^{ème} classe	B	P	1	0	1			14
	Rédacteur Principal de 2 ^{ème} classe			3	2	1			
	Rédacteur	B	P	1	1	0		388	15
	Rédacteur	B	P	1	0	1			16
	Rédacteur	B	P	1	0	1			17
	Rédacteur			3	1	2			
	Adjoint administratif Principal de 1 ^{ère} classe	C	P	1	0	1			18
	Adjoint administratif Principal de 1 ^{ère} classe			1	0	1			
	Adjoint administratif Principal de 2 ^{ème} classe	C	P	1	0	1			19
	Adjoint administratif Principal de 2 ^{ème} classe	C	P	1	0	1			20
	Adjoint administratif Principal de 2 ^{ème} classe			2	0	2			
	Adjoint administratif	C	P	1	1	0			21
	Adjoint administratif	C	P	1	0	1			22
	Adjoint administratif	C	P	1	1	0			23
	Adjoint administratif	C	P	1	0	1			24
	Adjoint administratif	C	NP	1	0	1		354	25
	Adjoint administratif à TNC	C	P	1	1	0	<ou= à 50%		26
	Adjoint administratif à TNC	C	P	1	1	0	<ou= à 50%		27
	Adjoint administratif à TNC	C	P	1	1	0	<ou= à 50%	354	82
	Adjoint administratif			8	5	3			
FILIERE TECHNIQUE				21	8	13			
	Ingénieur	A	P	1	0	1			28
	Ingénieur			1	0	1			
	Technicien principal de 1 ^{ère} classe	B	P	1	1	0			29
	Technicien principal de 1 ^{ère} classe			1	1	0			
	Agent de maîtrise	C	P	1	1	0			30
	Agent de maîtrise	C	P	1	0	1			99
	Agent de maîtrise			2	1	1			
	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	C	P	1	0	1			31
	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe			1	0	1			
	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	P	1	1	0			32
	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	P	1	0	1			33
	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	P	1	1	0			34
	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	P	1	1	0			35
	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe			4	3	1			
	Adjoint technique	C	P	1	0	1			36
	Adjoint technique	C	P	1	1	0			37
	Adjoint technique	C	P	1	1	0			38
	Adjoint technique	C	P	1	0	1			39
	Adjoint technique	C	P	1	0	1			40
	Adjoint technique	C	NP	1	0	1			41
	Adjoint technique	C	NP	1	0	1			42
	Adjoint technique	C	NP	1	0	1			43
	Adjoint technique	C	NP	1	0	1			44
	Adjoint technique à TNC (à transformer en NP)	C	P	1	0	1	<ou= à 50%	354	45
	Adjoint technique à TNC (à transformer en NP)	C	P	1	0	1	<ou= à 50%	354	46
	Adjoint technique à TNC	C	P	1	1	0	<ou= à 50%	354	83
	Adjoint technique			12	3	9			

TABLEAU DES EFFECTIFS - DELIBERATION n° 2022-032 du 27-06-2022									
FILIERE	GRADES OU EMPLOIS	Catégorie	Permanents ou Non Permanents	Postes budgétés	Postes pourvus	Postes vacants	% de TNC	IB si non titulaire (indice de référence au 01/01/2021)	N° de poste
FILIERE SPORTIVE				25	12	13			
	Educateur des APS Principal de 1 ^{ère} classe	B	P	1	1	0			47
	Educateur des APS Principal de 1^{ère} classe			1	1	0			
	Educateur des APS Principal de 2 ^{ème} classe	B	P	1	1	0			48
	Educateur des APS Principal de 2 ^{ème} classe	B	P	1	1	0			49
	Educateur des APS Principal de 2 ^{ème} classe	B	P	1	0	1			100
	Educateur des APS Principal de 2^{ème} classe			3	2	1			
	Educateur des APS	B	P	1	1	0		415	50
	Educateur des APS	B	P	1	1	0		415	51
	Educateur des APS	B	P	1	1	0		372	52
	Educateur des APS	B	P	1	1	0			53
	Educateur des APS	B	P	1	1	0		372	54
	Educateur des APS	B	P	1	1	0		372	55
	Educateur des APS	B	P	1	0	1			56
	Educateur des APS	B	P	1	0	1			57
	Educateur des APS	B	NP	1	1	0		372	58
	Educateur des APS	B	NP	1	0	1			59
	Educateur des APS	B	NP	1	0	1			60
	Educateur des APS	B	NP	1	0	1			61
	Educateur des APS - TNC	B		1	0	1			62
	Educateur des APS - TNC	B		1	0	1			63
	Educateur des APS			14	7	7			
	Opérateur des APS	C	P	1	0	1			64
	Opérateur des APS	C	P	1	0	1			65
	Opérateur des APS	C	P	1	0	1			66
	Opérateur des APS - TNC	C		1	1	0	< à 50%		67
	Opérateur des APS - TNC	C		1	0	1	< à 50%		68
	Opérateur des APS - TNC	C		1	1	0	< à 50%		69
	Opérateur des APS - TNC	C		1	0	1	< à 50%		70
	Opérateur des APS			7	2	5			
FILIERE MEDICO SOCIALE				2	0	2			
	Infirmier cadre de santé	A	P	1	0	1			71
	Infirmier cadre de santé			1	0	1			
	Psychologue de classe normale	A	P	1	0	1			72
	Psychologue de classe normale			1	0	1			
AUTRES									
	(Date de création)								
	Apprenti (Délibération du 10/12/2018)	Sans	NP	1	1	0			73
	Contrat CUI-CAE "Parcours Emploi Compétence" (PEC) (Délibération du 10/12/2018)	Sans	NP	1	1	0			74
	Contrat CUI-CAE "Parcours Emploi Compétence" (PEC) (Délibération du 28/06/2021)	Sans	NP	1	1	0			84
	Contrat CUI-CAE "Parcours Emploi Compétence" (PEC) (Délibération du 14/02/2022)	Sans	NP	1	1	0			96
	Chargé(e) de mission « Conseil Local de Santé Mentale » (Délibérations des 23/10/2017 et 05/03/2018)	A	P	1	1	0		500	77
	Chargé(e) de mission - Directeur(trice) de projet « Action Cœur de Ville » (Délibération du 25/06/2018)	A	P	1	1	0		567	79
	Chargé(e) de mission « Contrat Local de Santé Intercommunal » (Délibération du 07/12/2020)	A	P	1	0	1		525	81
	Chef de Projet « Contrat de relance et de transition écologique » (Délibération du 18/10/2021)	B	P	1	1	0			89
	« Conseiller numérique » Adjoint administratif principal de 2ème classe (Délibération du 18/10/2021)	C	P	1	0	1		430	94
	Vacataire « Mise à jour des supports de communication : site internet » (Délibération du 27/06/2022)		NP	1	0	1		Rémunération vacation horaire	97
	Vacataire « Rédaction des contenus de communication : site internet et magazine » (Délibération du 27/06/2022)		NP	1	0	1		Rémunération vacation horaire	98

Adoptée par :

33 voix pour

2 abstentions (M. LOMBARD Sébastien, Mme MARQUES Marie-Christine)

Délibération n° 2022-033 : Convention d'intervention foncière tripartite entre l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France (EPFIF), la commune de Bernes-sur-Oise et la CCHVO

Article 1 : APPROUVE la convention d'intervention foncière tripartite ci-annexée entre l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France, la commune de Bernes-sur-Oise et la Communauté de Communes du Haut Val d'Oise, co-signataires

Article 2 : NOTE que cette convention d'intervention foncière tripartite est d'une durée de 5 ans et prendra effet à la date de sa signature

Article 3 : AUTORISE Madame la Présidente ou son représentant légal à signer ladite convention et tous les documents et actes nécessaires à l'exécution de cette délibération

Adoptée par :

A l'unanimité

Délibération n° 2022-034 : Convention d'utilisation du Gymnase Stéphane Diagana par le Lycée Evariste Galois pour la période 2022 - 2024

Article 1 : FIXE le tarif de la mise à disposition du gymnase DIAGANA au lycée Evariste GALOIS de Beaumont sur Oise, à 8 €uros par an et par élève

Article 2 : RAPPELLE que le tarif de mise à disposition est calculé chaque année scolaire en fonction du nombre d'élèves inscrits dans l'établissement

Article 3 : PRECISE que le montant de la participation annuel fait l'objet d'un titre de recettes émis par la CCHVO au Lycée Evariste Galois au compte 70631

Article 3 : NOTE que la convention est d'une durée de 3 ans et couvre les années scolaires 2022 - 2023, 2023 - 2024 et 2025 - 2026,

Article 4 : AUTORISE Madame la Présidente à signer la convention tri-partite entre la Région Ile-de-France, le lycée Evariste GALOIS et la Communauté de Communes du Haut Val d'Oise ci-annexée et tout document relatif à ce dossier

Adoptée par :

A l'unanimité

Délibération n° 2022-035 : Syndicat Mixte Tri-Or - Communication du rapport d'activités 2021

Article unique : PREND ACTE de la transmission du rapport d'activités de l'exercice 2021 du Syndicat Mixte Tri-Or

Adoptée par :
A l'unanimité



Catherine BORGNE
Présidente

Rendu exécutoire le : 28/06/2022

Affiché le : 28/06/2022

Publié le : 28/06/2022

Signé – par délégation
Le Directeur Général des Services
Laurent ASTRUC

Séance levée à 21h15

Vous pouvez également consulter ce relevé de décision sur le site Internet de la Communauté :
www.cc-hautvaldoise.fr